



Commune 008/APPENWIHR

Mairie d'Appenwihr
6 rue Principale
68280 APPENWIHR

WEISS Stéphane

Dossier suivi par

Tél. : 03.89.55.64.90

Mail : stephane.weiss@caaa68.fr

Cotisations foncières

Extrait du rôle de l'année 2025

008/APPENWIHR

Cultures	Superficie	Jours	Total jours	Gain	Salaires	Taux	Unités
Terres	472	70	33 040	56,57	1 869 072	11,00	20 559 800
Prés	0	70	0	56,57	0	11,00	0
Vergers	0	70	0	56,57	0	11,00	0
Vignes	1	200	200	56,57	11 314	12,00	135 768
Forêt	259	7	1 813	56,57	102 561	20,00	2 051 228
Landes	2	5	10	56,57	565	5,00	2 828
Carrières	0	5	0	56,57	0	5,00	0
Etangs	0	5	0	56,57	0	5,00	0
Jardins	1	300	300	56,57	16 971	11,00	186 681
Totaux	735		35 363		2 000 483		22 936 305

Coefficient de répartition : 0,350

Montant de la cotisation : 8 023 €

Argent de chasse versé en 2024 : 0 €

Cotisation répartie entre les propriétaires fonciers de la commune : 8 023 €

Mulhouse, le 13 mars 2025

Madame, Monsieur le Maire,

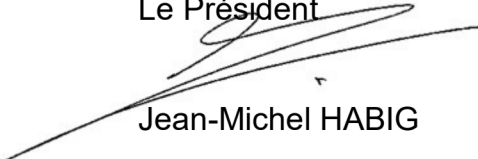
En application des textes qui régissent le recouvrement des cotisations d'assurance-accidents agricoles dans les départements du Rhin et de la Moselle, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint l'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2025.

Cet extrait est à **afficher en mairie pendant 15 jours** suivant sa réception et son affichage à annoncer selon l'usage local.

Toute observation à l'encontre du contenu du présent extrait, notamment celle relative au montant de la cotisation couvert par le produit des baux de chasse, doit être formulée impérativement avant le **31 mars 2025**.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président



Jean-Michel HABIG